



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
AVEYRON
Immeuble Le Sériat -10 rue Faubourg Lo Barry -Saint-Cyrice-Etoile -12000
RODEZ**

Renseignements au 05 65 73 61 60

A retrouver sous notre site www.cdg-12.fr



Cumul du RIFSEEP et de l'indemnité des régisseurs

L'arrêté du 21 janvier 2025 est venu compléter la liste des indemnités pouvant être cumulées avec le RIFSEEP (modification de l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'Etat).

Il est désormais possible de cumuler l'« Indemnité de maniement de fonds régie par le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics » avec le RIFSEEP.

Retrouvez les supports mis à jour (formulaire de saisine du CST + délibération + arrêté) pour comprendre ces nouvelles dispositions dans l'espace abonnés, onglet GRH --> Index --> Régie.